



Collaboration avec les acteurs non étatiques

Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

Rapport du Directeur général

1. Les « relations officielles » désignent un privilège que le Conseil exécutif peut accorder à des organisations non gouvernementales, des associations internationales d'entreprises ou des fondations philanthropiques qui ont collaboré et continuent de collaborer de manière durable et systématique en servant les intérêts de l'Organisation. Les buts et activités de ces entités doivent être en harmonie avec l'esprit, les fins et les principes de la Constitution de l'OMS, et contribuer de manière notable au progrès de la santé publique.¹
2. Aux termes du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques,² les entités en relations officielles avec l'OMS sont des entités internationales de par leur composition et/ou leur champ d'action, elles sont dotées d'une constitution ou d'un document fondamental analogue, d'un siège permanent, d'un organe directeur et d'une structure administrative, et elles sont inscrites au registre OMS des acteurs non étatiques, où elles mettent régulièrement à jour toutes les informations requises sur leur nature et leurs activités.
3. Les relations officielles sont fondées sur un plan de collaboration entre l'OMS et l'entité, doté d'objectifs convenus, définissant des activités à mener au cours des trois années à venir, structuré conformément au programme général de travail et au budget programme, et compatible avec le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Ces plans doivent être indépendants de tout intérêt de nature principalement commerciale ou lucrative.
4. Conformément aux dispositions du Cadre, le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, durant la session de janvier du Conseil, est chargé de procéder à un examen des demandes émanant des acteurs non étatiques en relations officielles, de revoir la collaboration avec ceux-ci et de faire des recommandations au Conseil concernant : les propositions relatives à l'admission d'acteurs non étatiques à des relations officielles ; le caractère souhaitable du maintien de ces relations ; les propositions de reports d'examens ; et les propositions relatives à la suspension ou à la cessation des relations officielles.

¹ Les dispositions concernées figurent aux paragraphes 50 à 66 du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, Cadre général de collaboration avec les acteurs non étatiques).

² Adopté par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA69.10 (2016).

5. Pour aider le Conseil exécutif à s'acquitter de son mandat en matière de relations officielles, le Secrétariat a examiné les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques, ainsi que la situation de ceux devant faire l'objet d'un examen triennal par le Conseil à sa cent cinquante-deuxième session. Conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, une vérification diligente et une évaluation des risques ont été effectuées pour chaque acteur non étatique, et les données figurant dans le registre OMS des acteurs non étatiques ainsi que les pièces justificatives ont été vérifiées. Dans le cadre de cet exercice, la collaboration passée avec l'OMS a été évaluée et les plans de collaboration élaborés conjointement pour les trois prochaines années (2023-2025)¹ ont été examinés.

DEMANDES D'ADMISSION À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS

6. Le Secrétariat a examiné les demandes d'admission à des relations officielles émanant d'acteurs non étatiques afin de s'assurer que les critères et autres conditions énoncés dans le Cadre, notamment la vérification diligente, sont respectés. À l'issue de cet examen, les demandes des deux entités suivantes ont été considérées par le Secrétariat comme remplissant les critères établis et sont ainsi présentées au Conseil pour examen : le Centre Carter, Inc. et l'Alliance sur les MNT.

7. Ces entités ont saisi leurs données dans le registre OMS des acteurs non étatiques. Un résumé indiquant, pour chaque entité présentant une demande, les liens de collaboration avec l'OMS au cours des trois dernières années et la collaboration prévue pour les trois prochaines années figure à l'annexe 1 du présent rapport.¹

A. Mesure proposée au Conseil : envisager l'admission du Centre Carter, Inc. et de l'Alliance sur les MNT à des relations officielles avec l'OMS.

EXAMEN TRIENNAL DE LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS

8. L'examen de la collaboration avec les acteurs non étatiques pendant la période 2020-2022 a porté sur 65 entités. Suivant la décision du Conseil à sa cent cinquantième session, deux autres entités dont l'examen avait été reporté ont également fait l'objet d'un examen.² Le Secrétariat a examiné la collaboration passée, les plans de collaboration proposés ainsi que les données actualisées du registre OMS des acteurs non étatiques.

9. Le Secrétariat propose que le Conseil renouvelle les relations officielles de 62 des 67 acteurs non étatiques examinés. Une liste figure à l'annexe 2 du présent rapport.

¹ Les plans de collaboration sont disponibles dans le registre OMS des acteurs non étatiques (<https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#>), y compris ceux concernant les acteurs non étatiques pour lesquels l'examen a été reporté à l'année suivante, conformément à la décision EB150(13) (2022). Le plan de collaboration des entités concernées couvre la période 2023-2024.

² Dans sa décision EB150(13) (2022), le Conseil a reporté à sa cent cinquante-deuxième session la décision découlant de l'examen des relations avec deux acteurs non étatiques. Le plan de collaboration des entités concernées couvre la période 2023-2024.

B. Mesure proposée au Conseil : féliciter les 62 acteurs non étatiques énumérés à l'annexe 2 pour la contribution qu'ils continuent d'apporter à la réalisation des objectifs de l'OMS et renouveler leurs relations officielles avec l'OMS.

10. Sur la base de l'examen effectué, et afin de ne pas compromettre la collaboration existante avec les acteurs non étatiques, le Secrétariat propose au Conseil d'envisager de reporter à sa cent cinquante-quatrième session, en janvier 2024, la décision découlant de l'examen de l'entité suivante.

11. **Comité international de secours.** Le Secrétariat s'est mis en rapport avec le Comité international de secours pour lui demander des éclaircissements sur son acceptation d'une contribution provenant d'une entité qui n'est pas indépendante de l'industrie du tabac et destinée à soutenir l'action d'urgence menée par le Comité contre la COVID-19 au niveau mondial en 2020. L'acceptation de ce don n'est pas conforme au paragraphe 44 du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Le Comité international de secours a confirmé que l'acceptation de ce don résultait d'une erreur, a rapidement réexaminé et actualisé ses politiques et processus pour renforcer son système interne de vérification diligente et s'est engagé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour veiller à ce que le cas ne se reproduise pas. De ce fait, le Secrétariat n'a pas pu procéder à l'examen triennal de cet acteur non étatique. Il a été convenu qu'un report de l'examen permettrait au Secrétariat d'évaluer les dispositions prises par le Comité international de secours sur la question et d'envisager la poursuite de la collaboration.

C. Mesure proposée au Conseil : envisager de reporter¹ à la cent cinquante-quatrième session du Conseil la décision découlant de l'examen du Comité international de secours.

12. Sur la base de l'examen effectué, le Secrétariat propose d'envisager de mettre fin aux relations officielles avec les quatre entités suivantes.

13. **Fondation La santé sur Internet.** L'entité a informé le Secrétariat qu'elle cesserait ses activités. Par conséquent, elle n'a pas présenté de demande de maintien de ses relations officielles avec l'OMS.

14. **Association internationale des registres du cancer.** Compte tenu des arrangements administratifs du secrétariat de l'entité, il a été décidé conjointement que les conditions pour des relations officielles n'étaient plus réunies. Les possibilités de collaboration seront étudiées au vu du statut actuel de l'entité.

15. **International Insulin Foundation.** Bien que des activités conjointes aient été menées par le passé, aucun domaine éventuel de collaboration n'a été déterminé pour la période à venir et il a donc été difficile de dresser un plan complet de collaboration. D'autres possibilités de collaboration avec cette entité seront étudiées.

16. **International Women's Health Coalition Inc.** Cette entité a informé le Secrétariat qu'elle avait fusionné avec le Center for Health and Global Equity et la Fédération internationale pour la planification familiale – Région Hémisphère ouest. La fusion a eu une incidence sur la gouvernance, la structure et le financement de l'entité tels qu'ils étaient à l'origine. Des possibilités de collaboration future seront peut-être étudiées avec la nouvelle entité.

¹ S'il est accordé, ce report n'aura pas d'incidence sur le cycle d'examen triennal. L'examen triennal de cet acteur non étatique aura lieu à la cent cinquante-quatrième session du Conseil, en janvier 2024.

D. Mesure proposée au Conseil : envisager de mettre fin aux relations officielles avec la Fondation La santé sur Internet, l'Association internationale des registres du cancer, l'International Insulin Foundation et l'International Women's Health Coalition Inc.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS

17. L'Association internationale de logopédie et phoniatrie a avisé le Secrétariat de son changement de nom, devenu International Association of Communication Sciences and Disorders, depuis le 11 novembre 2021. L'entité a présenté la documentation et les justificatifs correspondants et le Secrétariat changera le nom dans ses registres.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

18. Le Conseil est invité à examiner le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport intitulé « Collaboration avec les acteurs non étatiques : acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS » et en ayant pris note,

- 1) a décidé :
 - a) d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les acteurs non étatiques suivants : le Centre Carter, Inc. et l'Alliance sur les MNT ;
 - b) de mettre fin aux relations officielles avec la Fondation La santé sur Internet, l'Association internationale des registres du cancer, l'International Insulin Foundation et l'International Women's Health Coalition Inc. ;
- 2) a pris note avec satisfaction de la collaboration avec l'OMS des acteurs non étatiques énumérés à l'annexe 2 du document EB152/40, s'est félicité de la contribution qu'ils continuent d'apporter à l'action de l'OMS, et a décidé de maintenir les relations officielles entre eux et l'OMS ;
- 3) a noté également qu'un plan de collaboration doit encore être convenu avec le Comité international de secours, et a décidé de reporter l'examen des relations avec cette entité à sa cent cinquante-quatrième session, en janvier 2024, durant laquelle un rapport sur le plan de collaboration convenu et sur l'état des relations devrait être présenté au Conseil.

ANNEXE 1

**DEMANDES D'ADMISSION D'ACTEURS NON ÉTATIQUES
À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS****Centre Carter, Inc.**

1. Le Centre Carter, Inc. est une organisation non gouvernementale fondée en 1982 et basée aux États-Unis d'Amérique. L'entité vise à renforcer les compétences, les connaissances et l'accès aux ressources nécessaires pour améliorer la santé, prévenir et résoudre les conflits et promouvoir la liberté et la démocratie. Le Centre Carter, Inc. privilégie l'action et les résultats mesurables sur la vie des personnes qu'il entend aider.

2. Le Centre Carter, Inc. est dirigé par un conseil d'administration composé principalement de membres appartenant au milieu universitaire et à des entités du secteur privé. Ses sources de fonds comprennent des contributions de citoyens et de particuliers, d'entités publiques, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires, de fondations philanthropiques et d'entités du secteur privé.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2020 à 2022

3. Le Centre Carter, Inc. a soutenu l'OMS dans les efforts qu'elle déploie pour combattre les maladies tropicales négligées, attribuer une place importante aux programmes de lutte contre ces maladies et promouvoir la coordination intersectorielle des activités ayant ces maladies pour cibles. En plus d'avoir apporté un soutien technique et opérationnel pour l'éradication de la dracunculose, cette entité a contribué à l'action menée par l'OMS pour éliminer l'onchocercose, la filariose lymphatique, le trachome et la schistosomiase.

4. L'entité a également prêté son concours à l'OMS pour renforcer la collecte de données, l'analyse, la recherche et l'étude scientifique des maladies tropicales négligées, contribuant à l'application des stratégies et des plans d'action de l'OMS dans différents domaines, y compris la stratégie CHANCE (chirurgie, antibiothérapie, nettoyage du visage et amélioration de l'environnement), et à la réalisation des objectifs de santé mentale définis dans la Feuille de route de l'OMS pour les maladies tropicales négligées 2021-2030.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2023 à 2025

5. Le plan triennal de collaboration a été élaboré sur la base de la collaboration nouée jusqu'ici, notamment le soutien aux activités de l'OMS dans les domaines des maladies tropicales négligées, de la santé mentale, du paludisme, de la résistance aux antimicrobiens, des données et de l'analyse. L'entité continuera à soutenir l'OMS dans les domaines de la recherche, de la collecte et de l'analyse de données et du renforcement des capacités dans le cadre de l'exécution du treizième programme général de travail, 2019-2025 et, en particulier, de ses priorités stratégiques consistant à instaurer la couverture sanitaire universelle et à promouvoir la santé des populations.

6. Cette collaboration vise à contribuer à la mise en œuvre des feuilles de route, plans d'action et activités de l'OMS, y compris la Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030, le Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020 et les activités entreprises par l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens et renforcer le volet données et analyse.

Alliance sur les MNT

7. L'Alliance sur les MNT est une organisation non gouvernementale légalement enregistrée en Suisse depuis 2017. Elle cherche à faire reconnaître le caractère intersectoriel des facteurs de risque communs des maladies non transmissibles, y compris une mauvaise alimentation, l'usage nocif de l'alcool, le tabagisme, la pollution atmosphérique et l'inactivité physique, et prône des solutions systémiques pour les maladies non transmissibles chroniques comme le cancer, les maladies cardiovasculaires, les affections pulmonaires chroniques, le diabète, les troubles mentaux et neurologiques.

8. Il s'agit d'une organisation représentative, dirigée par un conseil d'administration multidisciplinaire. Elle est financée par des subventions et des dons d'entités publiques, d'organisations non gouvernementales, de fondations philanthropiques et d'entités du secteur privé, et par les cotisations de ses membres.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2020 à 2022

9. L'Alliance sur les MNT a concouru aux travaux entrepris par l'OMS pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030. L'entité a contribué aux initiatives de l'OMS en matière de renforcement des capacités, de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la couverture sanitaire universelle pour les personnes atteintes de maladies non transmissibles ou touchées par celles-ci, y compris dans le contexte de la préparation aux pandémies et de l'action en cas d'urgence sanitaire.

10. L'Alliance sur les MNT a également rassemblé et fourni à l'OMS des éléments techniques qui lui ont été utiles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures de lutte contre les maladies non transmissibles, y compris pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable qui concernent ces maladies, et a aidé l'OMS à mesurer et à analyser les progrès accomplis aux niveaux mondial et national par rapport aux cibles et aux objectifs se rapportant à ces maladies.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2023 à 2025

11. Le plan de collaboration de trois ans consiste à soutenir l'OMS dans le travail qu'elle fait pour atteindre les buts et les objectifs fixés dans le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030 et pour intégrer la lutte contre ces maladies dans les activités de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire. Les activités de collaboration prévues portent notamment sur l'offre de conseils techniques, le renforcement des capacités, la sensibilisation et le plaidoyer, afin d'aider à suivre les progrès de la lutte contre les maladies non transmissibles.

12. L'Alliance sur les MNT soutiendra également les efforts déployés par l'OMS pour renforcer la capacité mondiale et la capacité des pays à évaluer les tendances concernant les maladies non transmissibles, les progrès réalisés et les ressources pouvant faciliter la promotion et la mise en œuvre des politiques et de la législation relatives aux maladies non transmissibles, dans le but de réduire l'exposition aux principaux facteurs de risque de ces maladies tout au long de l'existence.

ANNEXE 2

**LISTE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES
FAISANT L'OBJET D'UN EXAMEN TRIENNAL DE
LEUR COLLABORATION AVEC L'OMS**

1. Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition
2. Alzheimer's Disease International
3. American Society for Reproductive Medicine
4. Association internationale d'ergonomie
5. Association internationale de pédiatrie
6. Association internationale de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et des professions affiliées
7. Association internationale des consultants en lactation
8. Association internationale des femmes médecins
9. Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire
10. Association internationale pour l'étude scientifique de la déficience intellectuelle et des troubles du développement
11. Association internationale pour la prévention du suicide
12. Association italienne des amis de Raoul Follereau
13. Association mondiale de psychiatrie
14. Association mondiale pour la santé sexuelle
15. Bureau international de l'épilepsie
16. Clinton Health Access Initiative, Inc.
17. Comité international pour la surveillance des techniques de procréation assistée
18. Commission internationale de la santé au travail
19. Confédération internationale des sages-femmes
20. Confédération mondiale de physiothérapie
21. Corporate Accountability
22. Family Health International
23. Fédération Handicap International
24. Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique
25. Fédération internationale de la sclérose en plaques
26. Fédération internationale du vieillissement
27. Fédération internationale pour la planification familiale
28. Fédération mondiale de neurologie
29. Fédération mondiale des ergothérapeutes

30. Fédération mondiale des sociétés de neurochirurgie
31. Fédération mondiale des sourds
32. Fédération mondiale pour la santé mentale
33. Fondation Bill et Melinda Gates
34. Fondation Medicines Patent Pool
35. Fundación Anesvad
36. Grands Défis Canada
37. HelpAge International
38. Initiative Médicaments contre les maladies négligées
39. International Council for Commonality in Blood Banking Automation Inc
40. International Network of Women Against Tobacco
41. IntraHealth International Inc.
42. Iodine Global Network
43. Knowledge Ecology International
44. Lifting The Burden
45. Ligue internationale contre l'épilepsie
46. Médecins Sans Frontières International
47. Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile
48. Société internationale d'andrologie
49. Société internationale de prothèse et orthèse
50. Société internationale de psycho-oncologie
51. Société internationale pour la recherche biomédicale sur l'alcoolisme
52. Stichting Health Action International
53. The Albert B. Sabin Vaccine Institute, Inc.
54. The Fred Hollows Foundation
55. The International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect
56. The International Spinal Cord Society
57. The Population Council, Inc.
58. Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé
59. Union internationale de psychologie scientifique
60. Union internationale des sciences de la nutrition
61. World Association of Echinococcosis
62. World Obesity Federation

= = =